

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197018- 76EME ANNÉE

LES EFFETS DE LA FONTE DU PERMAFROST PLUS NÉFASTES QUE PRÉVUS

Le réchauffement climatique prend différentes formes et constitue un défis majeurs pour notre civilisation. Parmi les risques, la fonte des glaces et le dégel du pergélisol. De nombreux chercheurs estiment que le pergélisol était présent jusqu'au large de l'Alaska, mais désormais, ils constatent la vulnérabilité des zones côtières en raison de la hausse des températures. Ces fontes constantes sont enjeux et surtout des dangers permanents pour les populations locales, les animaux, la faune et flore ainsi que tout le climat de la Terre.



Les scientifiques expliquent que le pergélisol est un morceau de sous-sol gelé durant au moins deux années consécutives. Il se trouve en grande partie dans les zones glaciales, notamment sous 80% du territoire de l'Alaska.

Les recherches ont montré que le pergélisol s'étendait de la toundra au large, jusqu'aux fonds marins, emprisonnant ainsi le sous-sol. Par ce procédé, le carbone, les virus et bactéries situés dans le sous-sol marin étaient maîtrisés. Or le dégel du pergélisol devrait entraîner des risques majeurs, notamment l'évaporation du carbone dans l'air et une crise sanitaire d'ampleur, avec le rejet de nouveaux virus.

Pour les chercheurs la difficulté réside dans l'anticipation des effets du dégel du pergélisol côtier, car des voies d'échange d'eau sont en train de déroulés, sans qu'ils puissent appréhender leur cheminement et conséquence sur les territoires . D'autant plus que *"les eaux souterraines permettent au carbone et aux nutriments de se déplacer entre la toundra et la lagune. Et il devient également possible à l'eau salée de se déplacer sous la toundra, affectant potentiellement les sources d'eau douce"*, a expliqué le site Futura-Science.

En plus de libérer du carbone, des bactéries ou d'autres virus bloqués dans les glaces, le dégel du pergélisol côtier accélère l'érosion côtière, détruit les terres cultivables et globalement l'environnement des populations locales, habitants sur ses côtés.

Des chercheurs de l'université d'Alaska Fairbanks (États-Unis) ont d'ailleurs que le permafrost des îles arctiques du Canada a commencé à fondre. Cette situation montre l'importance d'agir rapidement pour freiner le réchauffement climatique, et trouver des solutions afin d'adapter les populations à ces nouveaux défis.

En effet, la fonte du permafrost inquiète les scientifiques pour plusieurs raisons. D'une part, les modèles climatiques établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne prévoyaient pas un tel dégel avant 2090. Or celui-ci a déjà bien démarré.

D'autre part, cette fonte du permafrost devrait accélérer le réchauffement climatique en libérant dans l'atmosphère une importante quantité de gaz à effet de serre, ce qui pourrait créer *"une boucle de rétroaction qui alimenterait une montée en température encore plus rapide"*, selon Futura-Science.

Louise Farquharson, chercheuse à l'université d'Alaska, a expliqué au site d'information Futura-Science, que *« le permafrost est rempli de matières organiques et végétales. S'il se met à fondre, c'est comme si vous ouvriez la porte d'un congélateur géant. Les microbes vont dégrader ces matières et les transformer en CO2 »*.

Cette situation est d'autant plus alarmante car la quantité de CO2 piégée dans le permafrost représente l'équivalent de quatre fois celle que les activités humaines émise depuis le milieu du XIXe siècle.

Raison pour laquelle, la fonte du permafrost hypothèque est un objectif inscrit dans l'Accord de Paris, afin de contenir le réchauffement climatique à moins de +1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Certains scientifiques expliquent que *"les gaz émis par le permafrost accélèrent le réchauffement, qui accélère la fonte du permafrost. D'ici à 2100, ce dernier pourrait, selon le scénario le moins noir, diminuer de 30 % et libérer jusqu'à 160 milliards de tonnes de GES"*, comme l'avait alerté en 2015 la chercheuse Susan Natali, du Woods Hole Research Center.

Outre ses effets sur le climat, la fonte du permafrost représente une menace sanitaire, que ce soit la découverte d'anthrax en Sibérie que deux types de virus extrêmement dangereux, dont l'un vieux de 30.000 ans.



Au-delà des questions climatique et sanitaire, la fonte du permafrost pourrait intéresser les sceptiques, car les dégâts matériels sont impressionnants : effondrements de bâtiments, glissements de terrain, routes et tarmacs instables.

Dans un tel contexte, le réchauffement climatique est un risque majeur à prendre en compte de l'échelle local au global, afin d'anticiper ses effets, adapter les territoires, et changer les modes de consommation, voire même les modes de vie.

Pour cela, la bataille politique doit prendre fin pour une prise de conscience générale, faisant fi des guerres commerciale, diplomatique et militaire.

David Gauvin et Céline Tabou

ÉDITO

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT J-81 JOURS

Par une décision du 19 novembre, le Conseil d'Etat donne trois mois au gouvernement pour démontrer concrètement de sa volonté de lutter contre le changement climatique.



En janvier 2019, la ville de Grande-Synthe, dans le Nord (et son ancien maire, désormais député européen Europe Ecologie-Les Verts, Damien Carême), avait saisi le Conseil d'Etat d'un recours visant « l'inaction climatique » de la France. Ce dernier faisait suite au refus du gouvernement de répondre à la demande des requérants de prendre des mesures supplémentaires pour respecter les objectifs de l'accord de Paris, dont on célébrera le cinquième anniversaire le 12 décembre.

Les émissions de gaz à effet de serre ont en effet baissé de 0,9 % entre 2018 et 2019, alors que le rythme devrait être d'une diminution annuelle de 1,5 %, et de 3,2 % à partir de 2025. Et encore ces objectifs ont-ils été revus à la baisse par le gouvernement, contre l'avis du HCC. Par un décret paru en avril, le gouvernement, faute d'être parvenu à respecter ses objectifs pour la période 2015-2018, a relevé les budgets carbone (les plafonds d'émissions) pour la période 2019-2023. Les modifications des budgets carbone « prévoient un décalage de la trajectoire de réduction des émissions qui conduit à reporter l'essentiel de l'effort après 2020, selon une trajectoire qui n'a jamais été atteinte jusqu'ici », note le Conseil d'Etat

Cette affaire s'inscrit dans un mouvement d'essor du contentieux climatique à travers le monde. En décembre 2019, l'Etat néerlandais a été définitivement contraint à réduire ses émissions de CO2 dans l'affaire qui l'opposait à Urgenda, une fondation soutenue par 900 citoyens. En février, la justice britannique a également rejeté le projet d'extension de l'aéroport d'Heathrow, faute de prise en compte des engagements climatiques du Royaume-Uni, tandis qu'en août la Cour suprême irlandaise annulait le plan du gouvernement de lutte contre le réchauffement climatique, jugé pas assez détaillé.

Mais à La Réunion, au vu de nos fragilités vis-à-vis du réchauffement climatique, n'est il pas possible d'intenter un recours aussi ? Les cyclones seront de plus en plus violents et la côte s'érode continuellement. Le littoral de Champ Borne disparaît de jour en jour et met déjà en péril les maisons situés sur la bande littorale. Les citoyens concernés seraient en droit d'attaquer le maire de la commune pour inaction climatique. Rappelons que les accords de Paris s'imposent à l'Etat mais aussi aux collectivités territoriales et aux entreprises.

« L'homme suivant Buffon et Flourens, est donc d'une seule espèce et les variétés humaines sont produites par trois causes secondaires et extérieures : le climat, la nourriture et la manière de vivre. »
Alexis de Tocqueville

Nou artrouv'

David Gauvin

LA VALEUR DU PATRIMOINE MESURE LA PAUVRETÉ

La lutte contre la pauvreté à La Réunion nécessite de répéter inlassablement des évidences pour qu'elles finissent par nourrir une conscience de classe et couvrir de honte une élite insouciante des risques sociaux. Nous connaissons la pauvreté monétaire. Prenons l'explication de la pauvreté sous l'angle du patrimoine.



En février 2019, l'Insee a publié une étude sur les inégalités des patrimoines à partir des données de 2015. Le titre est spectaculaire : « la moitié du patrimoine est détenue par 10% des Réunionnais ».

L'écart entre les plus bas et les plus hauts patrimoines est très important.

« Les 10% les plus pauvres possèdent 1200 euros de patrimoine en moyenne contre 1 million pour les 10% les plus riches ». Encore, « les 40% des Réunionnais les plus modestes ne détiennent que 2% du patrimoine ».

Que dire de plus sur ce chapitre ? Toujours selon l'institut, le principal facteur des inégalités, c'est le patrimoine immobilier. « Le patrimoine immobilier des cadres et des indépendants est ainsi trois à sept fois plus élevé que celui des ouvriers, des employés et des personnes n'ayant jamais travaillé, un écart qui s'est creusé depuis 2010 ». Trois ans après, l'Insee écrit que La Réunion est un « Département socialement hors norme ».

Nous en sommes en 2020. La situation ne s'est pas améliorée durant la décennie écoulée. De plus, la gestion catastrophique du Covid-19 a jeté les travailleurs précaires dans la pauvreté. Le gouvernement a versé "une prime exceptionnelle" le 27 novembre alors que la situation n'est pas exceptionnelle.

Deux jours avant, la Région a voté des orientations budgétaires pour 2021 sans un mot de solidarité avec nos compatriotes qui vivent en permanence une réalité sociale hors norme. Ainsi, va le décalage entre ces décideurs politiques et la société réelle.

Ary Yée Chong Tchi Kan

DES CENTAINES DE MILLIERS DE PAYSANS EN LUTTE AUX PORTES DE DELHI

Plus de 250.000 paysans de toute l'Inde se sont mis en marche en direction de Delhi dans le cadre du Dilli Chalo afin de protester contre les lois anti-paysannes mises en place par le gouvernement Modi.



En septembre dernier, le gouvernement a en effet fait voter 3 lois ayant d'importantes conséquences sur la politique agricole du pays, et par conséquent de la vie des plus de 480 millions de paysans en Inde. Elles sont, fondamentalement des lois de dérégulation du statut de paysan et de libéralisation de l'agriculture en Inde.

Les trois principales mesures prévues dans le cadre de ces lois sont ainsi :

- La fin de l'obligation de signer un contrat entre l'entreprise et le paysan qui la fournit.
- La fin du contrôle de l'Etat sur les prix et la possibilité pour les commerçants et entreprises de spéculer et de thésauriser.
- La fin de l'obligation de vente des produits paysans vers les Comités du marché des produits agricoles et de l'élevage (APMC, centrales d'achat gérées par les Etats).

Le gouvernement Modi annonce grâce à ces lois la possibilité pour les paysans de pouvoir négocier directement avec les acteurs privés, tels que les supermarchés pour fixer leurs prix de vente et ainsi de pouvoir maximiser leurs profits.

Mais les paysans indiens ne sont pas naïfs lorsqu'on leur présente cette fable. Il est en effet assez clair qu'entre le fait de ne plus avoir l'assurance de contrat écrit et celui de se retrouver mis en concurrence entre eux, ce seront au final les grandes entreprises et la spéculation qui se retrouveront gagnants.

C'est donc avec la crainte de voir les maigres protections permises par leur statut s'envoler, ainsi que pour garantir la sécurité alimentaire du pays, menacée par la spéculation, que des centaines d'organisations paysannes soutenues par celles ouvrières et les partis communistes, ont décidé d'organiser une marche nationale en direction de la capitale dans le but de se faire entendre du gouvernement et de faire retirer ces 3 lois iniques qui risquent de plonger encore plus dans la grande pauvreté des centaines de millions d'Indiens

Mais le gouvernement ultra-réactionnaire de Modi et du BJP a décidé de réprimer ce mouvement social d'ampleur, interdisant ainsi l'entrée de la capitale aux manifestants. En réponse, les organisations paysannes ont donc choisi d'occuper les principales entrées routières de Delhi.

Des représentants ont été reçus par le gouvernement le mardi 1er décembre, mais il n'y a pour l'instant aucun résultat. Constatant l'absence de volonté de la part des autorités de négocier pour le moment, les organisations paysannes en appellent en conséquence aux parlementaires pour faire retirer ces 3 lois d'ici la fin de la semaine.

En cas de non-réponse de leur part, les barrages paysans se feront de plus en présents à Delhi et s'étendront au reste du pays. Les organisations progressistes (syndicats ouvriers, partis communistes, organisations de jeunesse, étudiantes, etc.), déjà présentes en soutien sur le terrain ont également annoncé qu'elles intensifieraient la lutte dans les jours à venir pour faire aboutir les revendications paysannes.

Mathieu Raffini

HOMMAGE DE LAURENT ROUSSE À SON GRAND PÈRE EUGENE ROUSSE

Mon grand père, Eugene Rousse, a consacré une grande partie de sa vie à documenter et à partager l'histoire de la ville du Port et de La Réunion. Il y a un an, le 03 Décembre 2019, il nous quittait. A son décès, il nous a laissé une courte autobiographie. Pour cet anniversaire, je souhaite partager avec vous ce récit.



"En cette année 2016, j'ai 88ans, après avoir consacré beaucoup de temps à la rédaction dizaine de biographies, j'estime que le moment est venu d'écrire brièvement la mienne.

Je suis né le 5 Mars 1928 à la maternité coloniale de Saint-Denis en face de la Cathédrale.

Mon enfance et une partie de mon adolescence se sont écoulées à la Montagne où mon père exerçait la profession de facteur des PTT et ma mère celle de femme au foyer. Pour éduquer leurs neuf enfants, mes parents ont dû faire preuve de beaucoup de courage.

Au milieu des années 30, j'ai été scolarisé à Saint Bernard dans une école de garçons à classe unique dépourvue d'eau, de sanitaires, de clôture... puis à l'école mixte du Ruisseau Blanc, un peu mieux équipée.

Dans la Réunion coloniale, le dénuement était général. Enfants de petit fonctionnaire, mes frères et moi nous devions consacrer nos jeudis et nos dimanches aux corvées de bois, d'eau que nous allions puiser dans les ravines et aux travaux domestiques les plus divers. A cela, il faut ajouter la fréquentation des cours de catéchisme assurés par le père Raimbault en personne et la messe dominicale où nous nous rendions régulièrement en compagnie de nos parents.

En Septembre 1939, une page se tourne dans ma vie. Dès qu'éclate la Seconde Guerre Mondiale, mon père décide d'installer toute la famille en ville de Saint Denis. Je fréquente alors l'unique école publique de garçons du chef-lieu, l'École Centrale dont le directeur – un ancien combattant de la guerre 1914-1918 que j'ai vu pleurer lors de l'annonce de la capitulation de la France en juin 1940 - était un enseignant d'un extraordinaire dévouement.

Je lui dois ainsi qu'à deux de ses adjoints ma réussite au brevet élémentaire et au concours d'entrée à l'École normale qui m'ont permis d'envisager l'avenir avec sérénité.

En Octobre 1949, alors que les privations consécutives à la Guerre se font encore durement sentir à la Réunion, je me rends par voie maritime à Aix-en-Provence pour ma formation professionnelle. Le voyage d'une durée de quatre semaines fut pour moi un bonheur permanent. Je pouvais enfin me distraire, me reposer et disposer d'un confort auquel je n'étais pas habitué.

Mon séjour d'un an à Aix-en-Provence a été extrêmement agréable et enrichissant. Mes études m'ont laissé assez de loisirs pour parcourir toute la Provence, le nord de l'Italie, une partie de la Suisse et de l'Allemagne. J'ai pu découvrir Paris, l'Alsace et surtout la Bretagne où résidait un de mes oncles. A Paris, où je logeais à l'hôtel des étudiants réunionnais de la rue Saint Sulpice, j'ai eu le plaisir d'assister à des spectacles de qualité et de participer à des manifestations contre la guerre du Vietnam.



Eugène Rousse aux côtés de Jean-Yves Langenier, en 2016.

En Octobre 1950, ce n'est pas sans une certaine mélancolie que je regagnais la Réunion. Parti d'Orly à l'aube du 11 octobre, j'atterrissais à Gillot le 14 octobre à 22h, après des escales à Athènes, le Caire, Djibouti, Monbasa, Tananarive.

Le 23 octobre, je prenais mon poste d'instituteur au Port où s'est déroulée toute ma vie professionnelle. Marié 15 mois plus tard à une institutrice venue de la Rivière Saint Louis faire des remplacements dans l'école où j'enseignais, j'étais en 1955 chef de famille de quatre enfants à qui je me suis efforcé de donner une solide éducation. Ce qui ne m'a pas empêché de m'impliquer fortement dans la vie associative de la cité maritime notamment dans la vie sportive, dans la vie syndicale, dans la vie politique et dans la vie municipale.

Dans ces milieux si divers, j'ai côtoyé des personnes comme Raymond Mondon et Léon de Lépervanche qui m'ont énormément appris. Certaines d'entre elles ont profondément marqué l'histoire de notre île. Début Mars 1983, j'ai fait valoir mes droits à la retraite. Une retraite que j'ai presque entièrement consacrée à servir ma famille et mes concitoyens.

Dans l'exercice de mon mandat de conseiller municipal du Port (1971-2008), je me suis employé à donner des raisons d'espérer à la frange de la population la plus démunie. J'ai surtout activement participé au combat visant à doter la cité maritime d'établissements scolaires bien équipés et en nombre suffisant, tout en veillant à ce que, hors temps scolaire, les jeunes aient la possibilité de s'occuper utilement et de s'épanouir pleinement. C'est une de mes plus grandes satisfactions d'élu.

Dans les diverses associations au sein desquelles j'ai milité, j'ai œuvré afin que les droits des Réunionnais soient respectés et que la société Réunionnaise soit plus solidaire et plus fraternelle. Pour atteindre ces objectifs, beaucoup reste à faire.

Un de mes soucis majeurs a été de donner à mes compatriotes la possibilité de s'approprier leur passé. Pour y parvenir, j'ai consacré beaucoup de temps à consulter des archives de toutes sortes tant locales que nationales, aussi bien publiques que privées tout en ne négligeant pas les archives orales dont la richesse est souvent insuffisamment exploitée. Les résultats de mes recherches ont fait l'objet de publications dans des ouvrages dont l'édition n'a été possible qu'avec l'aide notamment du Conseil Générale de la Réunion et de la Commune du Port.

J'ai en outre apporté ma contribution afin d'assurer l'enrichissement et la conservation du patrimoine biographique de la Réunion et j'ai publié de nombreux dossiers relatifs aux grands événements qui ont marqué l'histoire de notre île au cours du siècle dernier. Comment ne pas ajouter que je m'estime heureux d'être arrivé dans d'assez bonnes conditions jusqu'aux plus hautes marches de l'escalier de la vie. Une vie au cours de laquelle j'ai eu l'immense bonheur d'assister à un véritable métamorphose de la Réunion sur tous les plans.

Une vie au cours de laquelle il m'a été possible de réaliser la plupart de mes projets.

Écrit par Eugene Rousse"

Laurent Rousse



BONE ZINTANSYON ! BONE ZINTANSYON ? ALÉ MARSSÉ DON !

Mézami, éskiz amwin si mi fatig zot tété avèk listoir bann zanfann La creuse. Pars mwin la antann in pé apré di dann radyo toutt lo bann moun la fé l'antouraz pou égzil in kantité zanfann la Rényon la fé sa pou nout bien ; si lé vré, mi trouv i tard in pé pou done azot la médaye zot i mérite pou fé sak zot la fé. Mé kissa i mérite médaye-la ?

Dabor mi pans tout sak la roganiz lo bumidom issi La Rényon é zot la si bien fé zot boulo ké la popilasyon rényonèz la dékant in pé é par la mèm okazyon zot la nyabou anpèsh la révolisyon : médaye pou zot ! ferm lo ban.

Aprés mi pans bann foiyé téi fé d'issi d'laba-la pouponnyèr sa lété bien koni sa- pou ramass zanfann d'moun épi prépar azot pou alé dann foiyé la Ddass dan la Frans. I mérite azot in bon médaye pou lo bon travaye la fé :médaye pou zot ! ferm lo ban.

Mi pans ankor toutt so bann moun an avanss par raport lo planning familial, si tèlman an avans ké zot la ansèrv tout kalité téknik, tout kalité produi pou élimine bonpé nésanss . Fini la gloir zanana tann sansa fèye zavoka- tann , bann moiyn modèrn té la : médaye pou zot é pou sak la ansèrv sa ! ferm lo ban.

Aprés mi pans lindistri ti-baba laba Sin-Bénoi . Sa i mérite in bon rékonpans pars grass azot la gingn diminyé in pé la préssyon démografik :médaye pou zot, i mérite azot. ferm lo ban !

Mi pans ankor tout bann santr formasyon la prépar nout bann jenn fiy pou alé sèrv bone pou bann bon famiy franse :zot i mérite in bon médaye :ferm lo ban !

Mi pans ankor tout bann travayèr rényoné soupéyé la parti soulaz lo rin bann travayèr franse é bann sèrv la migrasyon la nyabou fé so l'éksplou. In bon médaye i mérite azot ; fèrm lo ban !

Médaye pou travayèr sosyal la fé sign bann famiy in déklarasyon d'abandon. Médaye pou sak la sépar lo frèr avèk la sèr , avèk la momon. Médaye pou sak la rakont bann famiy zot zanfann i sar vni doktèr épi rant an vakanss in foi par an .Médaye pou sak la donn in nouvo lidantité bann zanfann rényoné. Fèrm lo ban ! ferm lo ban ! ferm lo ban !

Médaye pou tout konpliss so gran l'antropriz diminisyon la popilasyon rényonèz. Bone zintansyon ! bone intansyon ? Alé marssé don. Mon k..bone

zintansyon !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433